



**Hêtre vit vent – 44 rue de THIONVILLE, FREISTROFF (57320) -**

Association inscrite auprès du Tribunal d'Instance de METZ

Volume 177 Folio n°190- Siret : 841 915 937 00012

[hetrevitvent@laposte.net](mailto:hetrevitvent@laposte.net) - ☎ 06 77 75 79 28

[www.hetrevitvent.fr](http://www.hetrevitvent.fr) - <https://www.facebook.com/hetre.vit.vent>

---

Mesdames et Messieurs les élus,

Vous avez été récemment sollicités par la préfecture pour établir une cartographie des zones favorables au développement des énergies renouvelables (EnR).

Notre association a acquis depuis plusieurs années une certaine expérience dans le domaine des énergies renouvelables et leurs impacts.

Afin de vous orienter au mieux dans vos choix, nous vous communiquons les éléments suivants.

### 1. L'état des lieux électrique

La Région Grand Est est la seule de France à avoir un solde positif permanent d'exportation d'électricité. Nous produisons chaque année au moins le double de l'électricité que nous consommons. Autrement dit, au moins la moitié de l'électricité produite dans notre région est exportée vers d'autres régions de France voire d'autres pays<sup>1</sup>. Pourtant, le transport de l'électricité implique des contraintes physiques incontournables, notamment d'énormes pertes en ligne (2 à 3% de l'électricité transportée)<sup>2</sup>.

En outre, la consommation d'électricité dans notre région, est, contrairement aux idées reçues, en baisse constante depuis de nombreuses années<sup>3</sup>.

Par conséquent, dans une région déjà en surproduction et qui consomme de moins en moins d'électricité, il n'est pas judicieux d'y produire massivement davantage d'électricité. Cela entraînerait des exportations croissantes d'électricité sur des distances toujours plus élevées et donc des pertes en ligne toujours plus importantes.

**Les énergies renouvelables produisant de l'électricité injectée dans le réseau ne doivent donc pas être une priorité (éolien, photovoltaïque et grosses unités de méthanisation avec cogénération),** d'autant que le Grand Est avec les Hauts de France sont déjà et de loin les régions les plus équipées en grandes EnR industrielles<sup>4</sup>.

### 2. L'état des lieux naturel

Notre territoire présente une alternance intéressante de zones de polyculture/élevage et de nombreux espaces naturels et forestiers de différentes tailles, riches d'une biodiversité rare qu'il faut protéger.

Les sols cultivés sont d'ores et déjà soumis à des conflits d'usages croissants (production d'alimentation animale et humaine, urbanisation, construction d'infrastructures, développement économique). Ajouter un usage supplémentaire (la production énergétique) est déraisonnable puisqu'ils perdront encore davantage leur vocation nourricière première.

Forêts, zones naturelles et prairies remplissent bien mieux que les EnR la fonction d'atténuation du changement climatique par le biais de la séquestration carbone<sup>5</sup> : il est donc impensable de les sacrifier.

De surcroît, la présence avérée de certaines espèces protégées n'est pas conciliable avec certaines EnR. Ainsi, milans royaux et cigognes noires bénéficient d'un rayon de protection géographique de 5 à 20 km autour de leurs nids (couvrant donc la totalité de notre secteur) et rendent notre territoire incompatible avec l'éolien industriel (l'arrêt du projet éolien de Freistroff et l'abandon du renouvellement de la toute proche centrale éolienne de Téterchen qui sera bientôt déconstruite en sont la preuve).

**Ainsi, pour limiter les contradictions et les dissensions, l'implantation d'EnR doit exclure les sols agricoles, les prairies, les forêts et les zones naturelles.**

De prime abord, certains projets semblent n'impacter aucunement ces espaces à préserver. En réalité, de profondes modifications s'opèrent insidieusement et altèrent nos territoires. Par exemple, la méthanisation favorise certaines pratiques agricoles allant à l'encontre des solutions de réduction du changement climatique (retournement de prairies, suppression d'éléments boisés, développement de la culture de maïs très demandeuse d'eau, épandage de digestats de composition inconnue bien qu'issus en partie de déchets industriels, ...).

**Il est donc indispensable de bien réfléchir aux implications sous-jacentes des projets, modifiant parfois profondément nos territoires.**

Au final, pour éviter la dégradation de nos espaces agricoles, naturels et forestiers et conformément à la loi ZAN, **la solution la plus pertinente reste l'utilisation exclusive des nombreuses surfaces déjà artificialisées dont toute commune dispose sur son ban, qu'elles soient publiques ou privées (toitures résidentielles, toitures des équipements municipaux, parkings, ...).**

### 3. Quelle énergie renouvelable choisir ?

Parmi les EnR dont le potentiel apparaît sur le portail cartographique, deux sont en adéquation avec les contraintes précitées :

- Le **solaire thermique**, EnR destinée à la **production d'eau chaude**, devrait équiper chaque **résidence privée, chaque bâtiment ou équipement publics** (école, cantine, périscolaire, crèche, gymnase, piscine, locaux associatifs ou médicaux, etc...). Nous vous proposons d'inclure dans votre cartographie des emplacements pour chauffe-eau solaire sur toutes les toitures de ces bâtiments.
- Le **solaire photovoltaïque dimensionné pour l'autoconsommation électrique** pourrait équiper les habitations et bâtiments publics. Nous vous proposons de cartographier sur toutes les toitures un emplacement pour des panneaux solaires photovoltaïques.

D'autres EnR efficaces n'apparaissent pas telles quelles dans les données du logiciel de cartographie gouvernemental mais sont en lien avec les besoins de chaleur. Il s'agit de la **géothermie superficielle** et de **l'aérothermie air-eau** permettant le **chauffage** des bâtiments qu'il ne faut aucunement exclure sous prétexte de leur absence dans le portail national et que vous pouvez cartographier **sur tout bâtiment**.

De la même manière, les **puits de lumière** sont une forme d'EnR permettant **l'éclairage naturel** des bâtiments, qu'il est possible de cartographier.

Même si à première vue celle-ci ne semble pas entrer dans ce cadre, la force humaine est pourtant bien une EnR (nous mangeons des aliments renouvelables que nous transformons naturellement en énergie dans nos muscles). **Encourager les déplacements à pied ou à vélo en créant des aménagements** est une forme de développement des EnR. Nous vous proposons de cartographier des **pistes piétonnes et cyclables** en parallèle des routes qui relient zones résidentielles et installations municipales ainsi que les villages de notre territoire.

Pour conclure, nous attirons votre attention sur le fait que **les EnR à elles seules ne constitueront pas LA solution face au changement climatique**, parce que leur déploiement massif nécessite de grandes quantités de matières premières (notamment des métaux) dont la disponibilité à moyen et long termes n'est pas garantie et dont l'extraction est particulièrement coûteuse en énergie, celle-là même qu'on souhaite économiser (à tel point que, d'après l'équipe de chercheurs Sonter et al, dans la très renommée revue scientifique Nature en 2020, les effets obtenus pourraient même empirer le changement climatique au lieu de l'atténuer<sup>6</sup>).

### **Le développement des EnR doit donc être mesuré et s'accompagner :**

- d'un gros effort de **sobriété** nécessitant de repenser nos modes de vie ;
- de mesures permettant la **séquestration carbone** dans les puits de carbone telles que la préservation des arbres, des prairies et la restauration de la trame arborée.

En plus d'une **vigilance face aux projets potentiellement impactants pour notre environnement**, l'association Hêtre vit vent œuvre tout particulièrement à la transmission de **pistes d'action en faveur de la sobriété énergétique et de la protection des arbres**. Ces dernières sont présentées en pièces jointes et sont **diffusables à l'ensemble des élus mais également des administrés en vue d'une application conjointe et donc efficace**.

Dans le souci de préserver notre cadre de vie et de transmettre aux générations futures une planète climatiquement habitable, nous vous adressons nos sincères salutations et restons à votre disposition pour tout échange complémentaire.

L'association Hêtre vit vent

### Pièces jointes :

- *Les pistes d'actions en faveur de la sobriété, données The Shifters, synthèse réalisée par Hêtre vit vent*
- *La protection des arbres, données Benoît Hartenstein, synthèse réalisée par Hêtre vit vent*

### Sources

<sup>1</sup> RTE, Bilan électrique 2021, p10 : [https://assets.rte-france.com/prod/public/2022-07/Rte\\_bilan%202021\\_GE-23-06\\_DEF\\_0.pdf](https://assets.rte-france.com/prod/public/2022-07/Rte_bilan%202021_GE-23-06_DEF_0.pdf)

<sup>2</sup> RTE France : <https://www.rte-france.com/riverains/deperditions-denergies-ou-pertes-en-ligne-un-phenomene-naturel#:~:text=Lors%20de%20son%20transport%20entre,alors%20de%20pertes%20en%20ligne.>

<sup>3</sup> RTE, Bilan électrique Grand Est 2021, p11 : [https://assets.rte-france.com/prod/public/2022-07/Rte\\_bilan%202021\\_GE-23-06\\_DEF\\_0.pdf](https://assets.rte-france.com/prod/public/2022-07/Rte_bilan%202021_GE-23-06_DEF_0.pdf) et RTE, Bilan électrique Grand Est 2022, p1 : <https://assets.rte-france.com/prod/public/2023-06/2023-06-01-fiche-presse-bilan-electrique-2022-grand-est.pdf>

<sup>4</sup> RTE France, bilan électrique 2021, onglet éolien : <https://bilan-electrique-2021.rte-france.com/territoires-et-region-production-en-region/#1>

<sup>5</sup> Ministère de l'Écologie, Stratégie Nationale Bas Carbone, orientation A4 p102 et orientation F1 p109 : [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020-03-25\\_MTES\\_SNBC2.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020-03-25_MTES_SNBC2.pdf)

<sup>6</sup> Chercheurs de l'Université de Brisbane (Australie), du Vermont (USA) et Montreal (Canada) : Sonter, L. J., Dade, M. C., Watson, J. E. M. & Valenta, R. K. Renewable energy production will exacerbate mining threats to biodiversity. *Nat. Commun.* **11**, 4174 (2020)